

INTERIMAIRES : LE FASTT MOBILI PRO® POUR TROUVER UN HÉBERGEMENT LE TEMPS D'UNE MISSION ÉLOIGNÉE DE VOTRE DOMICILE

Inicial et sa filiale chargée de la mobilité mettent en œuvre le FASTT MOBILI PRO®, l'aide au logement du Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Temporaires.

- **recherche d'un hébergement temporaire** (meublé, gîte, foyer...), assistance au montage du dossier pour le bailleur (prestation gratuite pour le salarié)
- **aide financière : le Chèque Logement**
montant maximum : 300 € par an.
Aide accordée quelle que soit la taille de l'entreprise (critères d'éligibilité FASTT).
Aide cumulable avec les aides LOCA-PASS®

RESIDENCES TEMPORAIRES

- **Des résidences hôtelières** pour vos déplacements professionnels : à proximité des transports et des commerces, des appartements meublés et entièrement équipés (studios, T1, T2) pour des séjours de courte ou moyenne durée, dans les grandes villes de France.
- **Des résidences pour jeunes**, en formation ou en accès à un premier emploi, en Bretagne, Loire-Atlantique et Île-de-France



NOS AGENCES

22

5 place de la Liberté, BP422
22004 **Saint-Brieuc** cedex 1
02 96 68 92 12
email : saint-brieuc@inicial.fr

29

CCI, 1 place du 19^e RI - BP92028
29220 **Brest** Cedex 2
02 98 00 38 88
email : brest@inicial.fr
Pl de Mescoat CS 20931
29419 **Landerneau** Cedex
02 98 85 42 00
email : landerneau@inicial.fr

CCI, Aéroport - CS27934
29679 **Morlaix** Cedex
02 98 62 39 09
email : morlaix@inicial.fr

14 rue de la Troménie - BP1427
29104 **Quimper** Cedex
02 98 90 48 55
email : quimper@inicial.fr

CCI, 145 av de Keradennec
29330 **Quimper** Cedex
02 98 90 48 55
email : quimper@inicial.fr

35

CCI, 50 rue Nationale - BP10151
35301 **Fougères** Cedex
02 99 94 75 81
email : fougeres@inicial.fr

1 rue du Scorff - CS54221
35042 **Rennes** Cedex
02 99 27 20 00
email : rennes@inicial.fr

19 rue de La Chalotais
35000 **Rennes**
02 99 67 30 30
email : rennes@inicial.fr

30 bd des Talards
35400 **Saint-Malo**
02 99 56 85 77
email : saint-malo@inicial.fr

30 rue de Paris
35500 **Vitré**
02 99 74 55 88
email : vitre@inicial.fr

44

4 place Aristide Briand - BP 19011
44090 **Nantes** Cedex 1
02 40 47 80 00
email : nantes@inicial.fr

56

10 ter bd du Général Leclerc
56100 **Lorient**
02 97 21 67 64
email : lorient@inicial.fr

7 rue Ella Maillart
Parc d'activité de Laroiseau
56000 **Vannes** Cedex
02 97 54 21 04
email : vannes@inicial.fr

76

CCI, 16 bis avenue Foch
76210 **Bolbec**
02 32 84 47 44
email : bolbec@inicial.fr

NOS PERMANENCES

Loudéac, Ploërmel, Pontivy,
Redon

Formulaires disponibles sur : www.inicial.fr

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Pour trouver un logement
en cas de mutation,
embauche ou mission

MISE À JOUR AVRIL 2012



INICIAL VOUS AIDE À TROUVER UN NOUVEAU LOGEMENT



LE CIL-PASS MOBILITÉ®

Inicial et sa filiale spécialisée accompagnent votre mobilité professionnelle partout où vous êtes muté ou recruté, sur l'ensemble du territoire français.

Des consultants en mobilité facilitent votre installation :

- **écoute**, diagnostic approfondi de votre situation (site de départ, site d'arrivée)
- **recherches de logement**, analyse comparative des offres correspondant à vos attentes
- **présentation des offres** : prises de rendez-vous, visites accompagnées des logements
- **présentation de la région** et de la ville d'accueil,
- **assistance au montage des dossiers** : candidatures auprès des agences immobilières, mise en place des aides Action Logement (AIDES LOCA-PASS®, MOBILI-PASS®, prêt relais...)
- **aide aux démarches administratives** : ouvertures de compteurs, inscriptions scolaires...

BÉNÉFICIAIRES :

- > Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, en CDI ou CDD.

* Salariés du secteur agricole : conditions spécifiques, renseignez-vous auprès d'Inicial

Le CIL-PASS MOBILITÉ® est une prestation payante qui peut être financée entièrement ou partiellement par l'AIDE MOBILI-PASS®.

DÉPÔT DE GARANTIE, GARANTIE DE LOYER

Locataires, financez l'avance du dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS®. Vous n'avez pas de garant ? Renseignez-vous auprès d'Inicial sur la GARANTIE LOCA-PASS® et la GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS®. Aides sous conditions.

INICIAL FINANCE VOS DÉPENSES LIÉES À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE



L'AIDE MOBILI-PASS®

VOUS ÊTES :

- > Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, en CDI ou CDD.

* Salariés du secteur agricole : conditions spécifiques, renseignez-vous auprès d'Inicial

CONDITIONS :

- Mutation, embauche ou formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi qui implique un déménagement ou la nécessité d'avoir un 2^e logement
- Distance supérieure à 70 km entre les résidences de départ et d'arrivée
- Être locataire sur le site d'arrivée
- Conditions de ressources

CARACTÉRISTIQUES :

L'AIDE MOBILI-PASS® se décompose en :

- une subvention, pour financer la recherche de logement locatif par un prestataire de mobilité (jusqu'à 1 900 ou 2 200 € selon zone d'arrivée)
- un prêt, en complément ou pour la totalité de l'aide, pour financer les autres dépenses* hors déménagement (taux 1 %, durée 36 mois maximum)

Exemple : pour 1 000 € empruntés (taux fixe annuel 1 %), remboursés en 12 mensualités de 83,79 €, montant total dû : 1 005,48 €.

* selon réglementation, dans la limite des frais engagés, sur justificatifs : 4 mois de loyer + charges sur le site d'arrivée en cas de double charge de logement, frais d'agence ou de notaire pour la recherche de la résidence d'arrivée ayant abouti à la signature d'un bail, pour la rédaction du bail, pour la mise en location ou la mise en vente de la résidence de départ, certains frais bancaires (pour remboursement anticipé de prêt...).

- Montant global (subvention + prêt) plafonné à 3000 ou 3500 € selon zone d'arrivée.
- Une seule aide par période de 2 ans et par ménage

Aide consentie dans la limite d'un budget fixé nationalement. Conditions à compter de mai 2012



L'AIDE MOBILI-JEUNE®

VOUS ÊTES :

- > Jeune de moins de 30 ans
- > et salarié en formation professionnelle (sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'alternance) dans une entreprise du secteur privé non agricole
- > et votre salaire est inférieur ou égal au SMIC

CARACTÉRISTIQUES :

- Prise en charge de 6 à 18 échéances ou quittances de loyer (APL déduite) dans la limite de 100 € par mois (subvention)
- Cumul possible avec : AIDES LOCA-PASS®, MOBILI-PASS® et GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS®



PRÊT RELAIS MOBILITÉ

Vous êtes dans l'attente de la vente de votre ancien logement et salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au-moins 10 salariés :

Utilisez le **Prêt Relais Mobilité**

Et pour financer la globalité de votre nouvelle acquisition : consultez notre service **Conseil et Financement**. Un service objectif, personnalisé et gratuit.

Le « 1 % Logement » devient Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.